

Collège d'autorisation et de contrôle

Assignation de radiofréquence à titre provisoire

Décision du 14 juin 2012

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par l'union professionnelle « Société du Cheval de Trait Ardennais » le 23 avril dernier.

Vu l'article 108 du décret sur les services de médias audiovisuels ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'assignation à titre provisoire n'a pas pour effet de ponctionner le marché publicitaire au préjudice de radios déjà autorisées ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

L'union professionnelle « Société du Cheval de Trait Ardennais », inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0408.775.321 dont le siège social est établi rue des Aubépines 50 à 6800 Libramont est autorisée à faire usage, entre le 15 juillet et le 1^{er} août 2012 inclus, de la fréquence 93 MHz émise à partir de Libramont, en fonction des caractéristiques techniques ci-dessous :

Nom de la station : LIBRAMONT

Fréquence : 93 MHz

Coordonnées géographiques : latitude 49° N 54' 46" / longitude 005° E 22' 22"

PAR totale : 20 W (13dBW)

Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol : 4 m

Directivité de l'antenne : ND

Fait à Bruxelles, le 14 juin 2012.